
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1950

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

**AFFAIRES ÉCONOMIQUES,
DOUANES ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 15 mars 1950. — *Présidence de M. Laffargue, président.* — La commission a entendu M. Hervé Alphand, Directeur général des Affaires économiques et financières au Ministère des Affaires étrangères, sur l'accord commercial franco-allemand du 10 février 1950.

M. Alphand a rappelé que l'accord résultait de négociations longues et parfois difficiles au cours desquelles la délégation française a dû résister aux demandes allemandes tendant à une libération presque totale des échanges. Les négociateurs français s'en sont tenus à une position plus nuancée prévoyant : d'une part, des importations libres, d'autre part, des importations contingencées et, enfin, des importations limitées par un plafond financier global ; les dangers d'une concurrence allemande rendue inégale par les disparités des prix du charbon et de l'acier, des charges sociales et des charges militaires ne leur permettaient

pas d'accepter une libération plus complète des échanges. Le Directeur général a ajouté que la structure de l'accord répond à la nécessité qui s'impose à notre pays d'intensifier ses exportations vers l'Allemagne pour obtenir une balance équilibrée et éviter le recours aux « droits de tirage ». Les débouchés ouverts à l'économie française et spécialement à l'agriculture sont tels que les exportations vers l'Allemagne peuvent être accrues de 100 0/0 environ alors que les importations à réaliser ne devraient pas s'accroître de plus de 20 0/0. Toutes les précautions ont été prises pour que la concurrence allemande demeure supportable pour l'ensemble des activités : la libération des échanges n'intéresse que 45 0/0 des contingents du précédent accord ; sur tous les produits libérés, les droits de douane ont été rétablis ; le retour au contingentement est réservé au cas de nécessité ; enfin, l'accord n'est conclu que pour 6 mois et se présente, de ce fait, comme une expérience qui indiquera les ajustements nécessaires.

En conclusion, M. Alphand a souligné que les craintes exprimées par diverses professions étaient exagérées et que l'accord, qui marque une étape importante dans la voie de la libération des échanges, était favorable au commerce français qui a pris, à l'égard de l'Allemagne, une position créditrice.

Répondant aux questions posées par MM. Clavier, Roche-reau, Brousse, Longchambon, Hoeffel, Cordier et le Président, M. Alphand a indiqué, en particulier, que la liste visant les « achats gouvernementaux » était tout à fait indépendante de l'accord commercial en cause ; il a rappelé que la limitation des importations de produits métallurgiques était justifiée, en partie, par des préoccupations de sécurité qui obligent à défendre l'industrie sidérurgique française contre l'expansion de l'industrie lourde allemande ; il a constaté que le tarif douanier français était parfois trop élevé et appelait une adaptation progressive pour tenir compte de l'expérience en cours.

Par ailleurs, les problèmes de l'exportation du blé français, de l'importation des machines agricoles allemandes et la procédure de négociation des accords commerciaux ont fait l'objet d'un échange de vues.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mardi 14 mars 1950. — *Présidence de M. Henri Barré, vice-président de la commission de la Défense nationale.* — Réunie en commun avec la commission de la Défense nationale, la commission a entendu un exposé de M. René Pleven, Ministre de la Défense nationale, et de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 174, année 1950) relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu à Washington le 27 janvier 1950 entre la France et les États-Unis d'Amérique.

(Voy. : *infra*, à la rubrique : « Défense nationale ».)

Mercredi 15 mars 1950. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues des entretiens successifs qu'il a eus avec le Ministre des Affaires étrangères ainsi qu'avec M. Jessup, ambassadeur latéral des États-Unis.

M. Robert Schuman lui a rapporté le résultat des conférences qu'il a tenues à Londres avec M. Bevin : plusieurs réunions internationales sont prévues dans un temps prochain. Le Secrétaire d'Etat britannique et le Ministre français des Affaires étrangères ont marqué leur identité de vues en ce qui concerne la Sarre et la situation du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. La Grande-Bretagne donnera son appui à l'action de la France pour assurer la libération et l'indépendance de ces États.

M. Marcel Plaisant a fait part à la commission de ses entretiens personnels avec M. Jessup : l'ambassadeur latéral des U. S. A., qui revient d'un long périple dans l'Est asiatique, a rapporté une très bonne impression sur l'évolution des événements en Indochine et sur la situation du Gouvernement de sa Majesté Bao-Daï qui gagnerait du terrain. Le Gouvernement des U. S. A. est résolu à faire un effort pour assurer la défense de ces États qui forment les dernières marches de l'Occident contre les menaces soviétiques. M. Jessup a marqué sa satisfaction de la compréhension générale qu'il a trouvée auprès du Viet-Nam et des autorités françaises.

La commission a entendu la lecture du rapport pour avis de M. Bolifraud sur le projet de loi (n° 174, année 1950) relatif à la ratification de l'accord franco-américain du 27 janvier 1950 concernant l'aide pour la défense mutuelle. Une discussion contradictoire s'est ouverte, à laquelle ont participé MM. Marius Moutet, Henry Torrès, Pinton, Southon, Georges Pernot et Ernest Pezet. Ce débat a fait ressortir le désir de la commission de mettre l'accent sur le caractère d'organisation défensive du nouvel accord engendré par le Pacte Atlantique. La commission s'est prononcée pour la ratification de l'accord à l'unanimité des 21 membres présents moins une abstention.

M. Carcassonne, chargé d'un rapport d'information sur le projet d'union douanière franco-italienne, a donné l'état actuel des négociations sur la voie de la libération des échanges et sur l'élargissement des contingents entre les deux pays.

AGRICULTURE

Mercredi 15 mars 1950. — *Présidence de M. Dulin, président.*
— Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission du Ravitaillement et des Boissons la commission a entendu MM. Deleau et Hallé, respectivement président et conseiller technique de l'Association générale des producteurs de blé, sur la situation du marché du blé et des céréales secondaires.

Evoquant tout d'abord le problème du prix du blé de la campagne prochaine, M. Deleau a demandé que soit appliquée loyalement la législation en vigueur. Il s'est fait l'écho de l'inquiétude provoquée dans les milieux agricoles à la suite de déclarations officielles selon lesquelles la garantie de prix devait être réexaminée dans une perspective nouvelle.

Quant à l'écoulement de la production, M. Deleau a indiqué qu'il posait un problème ; sur le plan du marché intérieur, on a notamment enregistré un phénomène qui résulte de l'évolution normale de la civilisation, à savoir que les Français consomment de moins en moins de pain. Il s'est déclaré partisan de la réduction du taux de blutage qui permettrait d'obtenir un pain de meilleure qualité et l'augmentation de la production des issues ainsi libérées du marché humain pour l'alimentation du bétail.

Il a ensuite traité la politique du stockage et a conclu en insistant sur l'importance, sans précédent dans notre histoire, du potentiel de production de blé.

M. Hallé a ensuite examiné la situation du marché international du blé et le problème des débouchés extérieurs. Il a précisé que, depuis le début de la campagne, la France avait exporté au total 2.820.000 quintaux mais que, compte tenu des stocks et des perspectives de la prochaine récolte, d'autres exportations devaient être envisagées.

Il a ensuite évoqué la position des principaux pays exportateurs à la Conférence internationale du blé qui se tient à Londres ainsi que l'éventuelle admission du Japon et de l'Allemagne à l'Accord international.

Examinant les perspectives d'avenir de la production française, il a indiqué qu'en 1952 le déficit en blé de l'Europe demeurerait de 90 millions de quintaux environ et qu'il appartenait à la France, compte tenu de son potentiel de production, de jouer la carte des débouchés qui exigeait une « mentalité résolument exportatrice ».

Les représentants de l'Association des producteurs de blé ont ensuite répondu aux questions que leur ont posées MM. André, Brousse, Capelle, Cordier, Couinaud, Dulin et Hoeffel.

Après leur départ, la commission a entendu MM. Hébert et Janvier, représentants de la Confédération nationale de la meunerie française, sur la réglementation de la profession meunière. Ils ont souligné le fait que la législation de guerre s'appliquait toujours sans motifs valables et se sont déclarés partisans de la remise en vigueur des textes de 1939, jamais abrogés.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 14 mars 1950. — *Présidence de M. Henri Barré, vice-président.* — La commission s'est réunie en commun avec la commission des Affaires étrangères pour entendre MM. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, et René Plevin, Ministre de la Défense nationale, sur le projet de loi relatif à la ratification de l'accord concernant l'aide pour la défense mutuelle conclu à Washington le 27 janvier 1950 entre la France et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Schuman, tout d'abord, a fait un rapide historique des faits, entre la demande d'aide militaire adressée aux Etats-Unis le 5 avril 1949 par les puissances signataires du pacte de Bruxelles, et l'accord bilatéral du 27 janvier 1950, en passant par le programme d'aide militaire du Président Truman et la loi américaine d'aide militaire du 6 octobre 1949. Il a noté que, tout en s'inspirant de l'esprit du pacte de l'Atlantique, ces faits n'en étaient pas la stricte conséquence juridique.

Le Ministre a indiqué que l'accord bilatéral autorisait l'emploi du matériel livré, hors de la zone de l'Atlantique Nord, après entente avec les Etats-Unis. Il a souligné l'importance de la clause de réciprocité et fait remarquer que les cessions réciproques de matériel prévues par l'article 2 de l'accord constituaient simplement des opérations commerciales aux prix normaux. Il a enfin indiqué que la mission militaire qui serait envoyée en France serait sous le contrôle et la responsabilité de l'Ambassade des Etats-Unis.

Répondant à M. Marcel Plaisant, M. Schuman a exposé que la notion de « défense intégrée » qui commande le fonctionnement du pacte Atlantique et des accords sur l'aide militaire est une conséquence de la politique « Nord-Atlantique » à laquelle la France s'est associée. Il a précisé qu'en ce qui concerne l'utilisation de matériel militaire hors de sa zone d'application, le critère majeur reste de n'affaiblir en aucune manière la puissance défensive du pacte Atlantique.

M. Pleven, d'autre part, après avoir rapidement fait la revue du matériel — d'origine étrangère — cédé à la France en application des accords d'Anfa à la fin de la guerre 1939-1945, a souligné que ce matériel, à bout de souffle, serait à renouveler en 1950.

Il a fait remarquer que la livraison de matériel prévue dans l'accord bilatéral de Washington permettrait une partie de ce renouvellement en allégeant l'effort français de fabrication et en lui permettant de se concentrer. Notant que la part française de l'aide militaire représentait sensiblement 500 millions de dollars, il a indiqué les quatre critères d'évaluation créant quatre catégories de matériel transféré, soit :

- a) les surplus évalués à la dépense de leur remise en état ;

b) les matériels de réserve générale, évalués à la dépense de leur remplacement ;

c) les matériels de réserve générale pouvant être remplacés par d'autres plus immédiatement utiles à l'armée américaine, évalués à la valeur de ce remplacement, dont la nécessité est laissée à l'appréciation du secrétaire à la Défense ;

d) les matériels spécialement commandés, évalués à leur prix de revient.

Insistant sur le fait que l'armée française, dans le cadre de ces accords, n'est en aucune manière destinée à devenir la « pièce-taille » d'une armée occidentale, il a souligné que le matériel attendu, tout au moins dans l'immédiat, est parfaitement classique et d'un type amélioré par rapport à celui qui était en usage à la fin de la guerre.

M. Pleven a affirmé que la France, à qui cet apport de matériel donnerait la possibilité d'étudier et de construire des matériels nouveaux et des prototypes de classe internationale, n'avait nullement, dans l'union atlantique, une mentalité de satellite.

A la suite d'un échange de vues entre le Ministre de la Défense nationale et MM. Barré, de Gouyon, Boivin-Champeaux et le général Corniglion-Molinier, M. Marius Moutet a évoqué la nécessité, pour le Gouvernement, d'une unité de politique lui permettant de se défendre aussi bien sur toute autre portion du globe où pourrait se produire un conflit que dans la zone de l'Atlantique-Nord.

Mercredi 15 mars 1950. — Présidence de M. Henri Barre, vice-président. — M. Boivin-Champeaux a exposé les grandes lignes de son projet de rapport sur le projet de loi relatif à la ratification de l'accord bilatéral de Washington du 27 janvier 1950.

Il a rapidement repris l'historique de la question, avant d'analyser les caractéristiques principales de cet accord, en insistant sur le fait qu'il consacre une assistance mutuelle, strictement défensive, dans une ligne d'idées remontant au pacte de Bruxelles comme à la résolution Vandenberg adoptée par le Sénat des Etats-Unis. En ce qui concerne les critiques adressées aux termes de l'accord bilatéral, M. Boivin-Champeaux a souligné que le Gouvernement français, en consentant librement à s'associer

à une défense intégrée, ne paraît nullement avoir sacrifié la souveraineté nationale ; pour ce qui est de la qualité du matériel à livrer auquel il a été reproché d'être périmé, le rapporteur a indiqué qu'il était un matériel courant, de qualité honnête, destiné à assurer une continuité.

Au cours d'un bref débat, la commission a souligné qu'en tout état de cause, l'application de l'accord bilatéral ne dispensait nullement la France de continuer son effort individuel d'armement.

Les conclusions favorables du rapport de M. Boivin-Champeaux ont été adoptées.

M. Barré, qui présidait la séance, a été chargé de préciser bien nettement en séance publique, à la suite du rapporteur, la préoccupation unique de défense qui est à la base de la politique aboutissant à l'accord du 27 janvier 1950.

La commission a décidé de se saisir pour avis de la proposition de loi (n° 119, année 1950) relative aux soldes, traitements et retraites des fonctionnaires civils et militaires dépendant du Ministère de la France d'Outre-Mer. M. Pic a été désigné comme rapporteur pour avis de cette proposition.

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 15 mars 1950. — *Présidence de M. Jacques Borde-neuve, président.* — La commission a entendu M. Yvon Delbos, Ministre de l'Éducation nationale, au sujet de la proposition de loi (n° 6, année 1950) relative à l'enseignement des langues et dialectes locaux, proposition qui, après une discussion générale en séance publique, avait été renvoyée à la commission le 7 mars dernier.

Après l'audition du Ministre, la commission a décidé de rétablir les articles 2, 4, 5, 9 et 10 du texte de l'Assemblée Nationale et a confirmé M. Lamousse dans ses fonctions de rapporteur.

La commission a ensuite reçu une délégation de la Société des agrégés, conduite par son président, M. Sandoz.

M. Sandoz a attiré l'attention de la commission sur les anomalies qui caractérisent la situation actuelle des agrégés de l'ancien cadre normal et lui a soumis les revendications suivantes :

— abréger les durées de stage nécessaires pour accéder à l'échelon supérieur ;

— rendre aux agrégés du cadre normal l'ancienneté de catégorie qu'ils avaient acquise dans ce cadre.

Après le départ de la délégation, la commission, approuvant le principe de ces revendications, a décidé de déposer une proposition de résolution tendant à leur donner satisfaction.

FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

Mardi 14 mars 1950. — *Présidence de M. Bernard Lafay, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a examiné la suite des amendements au rapport supplémentaire de M. Mathieu sur la proposition de loi (n° 929, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à organiser la liaison et la coordination des services sociaux.

Confirmant les décisions prises au cours de ses précédentes séances, elle a adopté le rapport supplémentaire (n° 117, année 1950) de M. Mathieu et a, en conséquence, repoussé tous les amendements postérieurs au dépôt dudit rapport.

Au cours d'une seconde séance tenue le même jour, la commission a été appelée à se prononcer sur le contre-projet de M. Le Basser, pris en considération par le Conseil de la République.

A la demande de MM. Denvers, Dassaud et Paget, elle a décidé de disjoindre les huit derniers alinéas du contre-projet.

Par 9 voix contre 5, elle a adopté une proposition d'amendement de M. Boudet tendant à rendre obligatoire la liaison et la coordination des services sociaux privés subventionnés, semi-publics et publics.

Elle a, enfin, repoussé un amendement (n° 63) de M. Abel-Durand modifiant le contre-projet.

En conséquence, la commission a adopté le contre-projet comportant un article unique, ainsi conçu :

« La coordination et la liaison rendues obligatoires entre les services sociaux privés subventionnés, semi-publics et publics seront établies sur le plan départemental à la diligence du préfet

en accord avec le Conseil général et avec le concours des directions départementales de la Santé et de la Population.»

M. Le Basser a été désigné pour présenter en séance publique le deuxième rapport supplémentaire de la commission.

FINANCES

Mercredi 15 mars 1950. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Debu-Bridel sur la situation financière des Théâtres nationaux à la suite des revendications de leur personnel. Elle a décidé de charger quatre de ses membres, MM. Auberger, Debû-Bridel, Pellenc et Walker d'informer le Ministre de l'Education nationale de l'intérêt qu'elle porte à cette question et de son désir de la voir régler le plus rapidement possible.

La commission a ensuite été informée par son Président du déroulement de l'examen des lois de développement des crédits budgétaires à l'Assemblée nationale et des éventualités en résultant en ce qui concerne ses propres travaux.

Elle a, enfin, entendu un exposé préliminaire de M. Pellenc sur un projet de décret soumis à la commission en application de l'article 4 de la loi n° 50-141 du 2 février 1950 et tendant à un déblocage supplémentaire de crédits en faveur de certaines entreprises nationales.

FRANCE D'OUTRE-MER

Lundi 13 mars 1950. — *Présidence de M. Henri Lafleur, président.* — La séance a été consacrée essentiellement à l'examen de la proposition de loi (n° 119, année 1950), adoptée par l'Assemblée Nationale après déclaration d'urgence, tendant à fixer les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du Ministère de la France d'outre-mer.

Le Président a d'abord rendu compte d'un échange de vues qu'il avait eu sur cette question ainsi que quelques collègues avec plusieurs membres de la commission des Territoires d'Outre-

Mer de l'Assemblée Nationale, dont M. Lamine-Gueye, auteur de la proposition de loi.

M. Lassalle-Séré a, de son côté, poursuivi l'étude du texte et des modifications susceptibles d'y être apportées.

MM. Romani, Dronne, Dia, Razac, Charles-Cros et Grassard ont fait valoir divers arguments qui ont fait ressortir une fois de plus la complexité de la question posée et la difficulté de la résoudre en raison d'incidences financières inévitables.

Pour faciliter la conclusion du débat et sur la proposition du Président, il a été décidé de confier à une sous-commission le soin de mettre au point les modifications sur lesquelles la commission se prononcera au cours de sa prochaine séance.

Un nouveau délai supplémentaire de quinze jours sera demandé à l'Assemblée Nationale.

Enfin, la commission a désigné trois rapporteurs :

M. Zafimahova pour la proposition de résolution (n° 113, année 1950) concernant l'aide aux victimes du récent cyclone de Madagascar ;

M. Grassard, pour le projet de loi (n° 134, année 1950) relatif à la réglementation des substances explosives dans les Territoires du Togo et du Cameroun ;

M. Marius Moutet, pour le projet de loi (n° 135, année 1950) relatif à l'organisation d'un référendum dans les Etablissements français de l'Inde.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 16 mars 1950. — *Présidence de M. André Cornu, président.* — La commission a nommé M. Lionel-Pélerin rapporteur de la proposition de résolution (n° 127, année 1950) de M. Yves Jaouen, tendant à inviter le Gouvernement à abroger la partie de circulaire ministérielle n° 189 AD/3 du 23 septembre 1942, relative à certains versements aux employés des collectivités locales mis à la retraite.

Elle a ensuite nommé M. Léo Hamon rapporteur pour avis de sa proposition de résolution (n° 95, année 1950) tendant à inviter le Gouvernement à restreindre le nombre des documents d'état civil requis devant les administrations et à instituer un livret de famille national modèle.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Judi 16 mars 1950. — *Présidence de M. Dubois, président.*

— La commission a entendu un exposé de M. Charles Brune, Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones, sur l'ensemble des problèmes intéressant son département ministériel, tant en ce qui concerne le personnel que l'organisation générale des cinq Directions des P. T. T., l'aménagement des services de la poste et des télécommunications et la modernisation et l'équipement d'un ministère qui comprend 273.000 fonctionnaires et agents et dont le budget est l'un des plus importants de l'Etat français.

Parlant, tout d'abord, du « reclassement » de ce personnel, le Ministre a déclaré que la majeure partie des difficultés résidait dans la rupture des parités établies, en principe, par le statut de la Fonction publique mais annihilées, pratiquement, par l'octroi d'indemnités particulières à certaines catégories de fonctionnaires. Il a insisté sur les qualités techniques et sur la conscience professionnelle des employés des P. T. T. et reconnu la nécessité d'assurer à la grande majorité de ceux-ci un logement convenable, à la portée de leur traitement budgétaire.

Abordant, ensuite, le problème de l'organisation générale des services, M. Charles Brune a fait observer qu'une partie de leur déficit d'exploitation était due à la modicité de certains tarifs (notamment ceux des transports de journaux et d'imprimés) ; tout en reconnaissant que des économies pouvaient être réalisées par une gestion opérée dans un esprit industriel et commercial, il a insisté sur l'impossibilité de comprimer certaines dépenses sans priver le public des facilités correspondantes, auxquelles il peut légitimement prétendre.

Après avoir rapidement traité le problème des rapports de son Administration avec la Compagnie nationale Air-France et montré que ceux-ci ne revêtaient pas le caractère d'une « subvention »

(comme on l'a dit, trop souvent) le Ministre a donné quelques renseignements chiffrés concernant les dépenses, les recettes et l'extension du réseau français des télécommunications.

Au cours de son exposé, il a également répondu à diverses questions qui lui étaient posées par MM. Dumas, Pouget, Aubert, de Menditte, Lodéon et Masson, concernant — notamment — l'aménagement du service dans les stations touristiques, la location des immeubles par l'Administration des P. T. T., l'établissement de cabines téléphoniques rurales, les relations avec l'Union Française et les adjudications de matériel électrique.

Le Président a remercié M. Charles Brune de son exposé et l'a prié de transmettre, tant à ses collaborateurs immédiats qu'à l'ensemble du personnel de son Ministère, les félicitations unanimes de la commission.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 15 mars 1950. — *Présidence de M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture, assisté de M. Brousse, président.* — Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission de l'Agriculture, la commission a entendu MM. Deleau et Hallé, respectivement président et conseiller technique de l'Association générale des Producteurs de blé, ainsi que les représentants de la Confédération nationale de la meunerie française.

(Voy. : *Supra*, à la rubrique : « Agriculture - »)